

Dans une foule de domaines, le gouvernement a reconnu la nécessité de conférences et de collaboration entre le Dominion et les provinces. En dépit des précédents et de la coutume, la nécessité d'une conférence fédérale-provinciale qui établisse les principes de la conservation, dans le sens indiqué par le député de Winnipeg-Nord-Centre, reste méconnue; au Parlement et en dehors du Parlement, on demande souvent une telle conférence, et ces demandes se heurtent à des refus. Depuis des années, cette conférence est demandée par de nombreux organismes qui en reconnaissent l'urgence et l'importance. Elle a été demandée par l'Institut agricole du Canada, par l'Association forestière du Canada, etc. Voici un aperçu des objectifs forestiers soumis à la conférence sur les ressources qui s'est tenue à Ottawa le vendredi 23 avril 1954.

Les vœux de la conférence peuvent se résumer dans les termes suivants:

1. Qu'un programme national d'exploitation forestière soit mis au point et qu'on prenne des mesures appropriées pour l'appliquer.

Ce résultat ne peut être obtenu que par la collaboration avec les provinces. La Fédération canadienne des agriculteurs a adopté, le 3 décembre 1956, la résolution suivante:

A plusieurs reprises, ces dernières années, la Fédération a demandé qu'on mette en œuvre au Canada, une politique et un programme nationaux de conservation. Dans son mémoire à la commissions royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, elle a déclaré:

"L'emploi méthodique et la conservation des ressources agricoles est une autre question d'une grande importance pour l'avenir de notre pays. A l'heure actuelle, les programmes de rétablissement de l'agriculture des Prairies et d'assainissement des marécages aident sensiblement à la réalisation de cette fin. Ce dont nous avons un très pressant besoin, c'est un relevé détaillé de l'utilisation des terres et un programme national de conservation et de mise en valeur du sol et des eaux s'étendant à toutes les régions agricoles du Canada. Les familles qui cherchent à survivre sur des terres déclarées impropres à la culture devraient être aidées à se retirer de l'agriculture ou à s'installer dans des régions agricoles plus fertiles.

Si seulement le gouvernement voulait accepter le principe à la base de la proposition de résolution de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre,—je ne dis pas accomplir exactement ce qu'elle prévoit, mais en accepter le principe, l'objet et l'esprit,—nous aurions un objectif fécond et précieux, lorsque viendrait le temps de célébrer le centième anniversaire de la Confédération. Des organismes provinciaux ont préconisé ce moyen. Des groupements locaux espèrent encore des initiatives. Des journaux et des périodiques de tout le pays soulignent dans des éditoriaux la nécessité de prendre des mesures comme celles que j'ai mentionnées.

Le besoin est urgent. Les gens qui pensent et s'intéressent à la question réclament de plus en plus une initiative de la part du gouvernement fédéral.

A mon avis, deux choses sont nécessaires pour résoudre ce problème efficacement. D'abord, il faudrait que le gouvernement fédéral forge le lien nécessaire dans la hiérarchie de la responsabilité en convoquant une conférence fédérale-provinciale qui serait chargée d'étudier la question, ainsi que les autres que j'ai mentionnées, et d'établir des principes applicables d'un bout à l'autre du pays en matière de conservation et d'administration des sols, des forêts et des eaux au Canada. Deuxièmement, il faudrait appliquer ces principes dans un but collectif, en procédant, par exemple, à un inventaire des terres utilisées au Canada, lequel comprendrait l'inventaire de nos ressources en faune et en richesse hydraulique, ce qui servirait de base à une planification nationale. Un tel inventaire pourrait être de grand secours à la planification de notre développement industriel futur. Nous avons fait de tels inventaires à Ceylan et au Pakistan, en vertu du Plan de Colombo, et avec raison. Il me semble qu'on pourrait sûrement faire preuve de pareil sens commun en ce qui a trait à la solution de nos propres problèmes.

Je passe maintenant au développement et à la coordination des recherches. Cet aspect très important des recherches a fait beaucoup de progrès au cours des dernières années, mais nous sommes loin encore d'avoir atteint le stade où nous puissions entreprendre un inventaire satisfaisant de nos ressources naturelles possibles. Certaines recherches se poursuivent actuellement sous l'égide du gouvernement fédéral, surtout dans le domaine forestier, et des recherches d'ordre pratique sont effectuées en Colombie-Britannique et dans d'autres provinces. Il faudrait coordonner toutes ces initiatives, parce que, comme il est dit dans la proposition de résolution, nous envisageons un but unique. Il faudrait coordonner les programmes d'instruction, répartir les obligations financières quant au coût, concevoir un programme d'ensemble, qui permettrait d'éviter le chevauchement, et faire la réclame nécessaire, qui fait défaut dans une certaine mesure. D'ailleurs, l'ex-ministre du Nord canadien et des Ressources nationales s'est déjà plaint de cela maintes fois. Voilà tout autant de choses nécessaires, si nous voulons vraiment progresser.

Voici quelle est ma seconde proposition principale: il faudrait que l'initiative fédérale-provinciale reçoive l'appui bénévole d'une ligue ou d'un conseil national de la conservation, par exemple. L'union des efforts bénévoles est aussi nécessaire que la coordination